

Le programme Erasmus+ 2021-2027

Le nouveau programme Erasmus+ proposé par la Commission devrait toucher jusqu'à 12 millions de participants. Il maintiendra une approche d'apprentissage tout au long de la vie et œuvrera à la réalisation des objectifs du cadre stratégique pour la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation 2021-2030, de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027, du plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport pour 2011-2014, ainsi qu'à la mise en œuvre d'un espace européen de l'éducation d'ici à 2025. Parmi ses initiatives phares figurent les réseaux des universités européennes et la carte d'étudiant européenne. Le Parlement européen devrait voter en deuxième lecture lors de sa session plénière de mai sur le texte convenu à la suite des négociations interinstitutionnelles.

Contexte

La [proposition](#) de nouveau règlement s'inscrit dans le [cadre financier pluriannuel 2021-2027](#). Elle compte parmi les instruments de financement qui investissent dans les personnes, la cohésion sociale et les valeurs. L'établissement d'un nouveau règlement garantit la poursuite et l'évolution d'[Erasmus+](#), programme de l'Union européenne consacré à l'éducation, à la formation, à la jeunesse et au sport. Le nouveau programme maintiendra une approche intégrée qui couvre l'apprentissage tout au long de la vie dans des contextes formels, non formels et informels.

Proposition de la Commission européenne

En réponse au [retour d'information](#) sur la mise en œuvre du programme 2014-2020, la Commission a adopté, en mai 2018, une [proposition relative à un nouveau programme Erasmus+](#) comportant plusieurs actions visant à le rendre plus inclusif. Il y aura davantage de possibilités de [mobilité à des fins d'apprentissage](#) pour les étudiants de l'enseignement professionnel, les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et de l'enseignement professionnel, le personnel et les apprentis. La proposition offrira désormais des possibilités de mobilité aux entraîneurs et au personnel sportifs, aux élèves et aux apprenants adultes peu qualifiés. La mobilité internationale à des fins d'apprentissage s'étendra à l'enseignement professionnel et au sport. Une nouvelle initiative, [DiscoverEU](#), permettra aux jeunes de se rendre pour la première fois dans un autre État membre à l'âge de 18 ans. La proposition mentionne les efforts accrus de simplification pour les petites organisations et de synergies avec les autres programmes de l'Union. Des outils numériques tels que la [carte d'étudiant européenne](#) permettront aux universités de gérer plus aisément la mobilité d'un plus grand nombre d'étudiants. Le programme proposé contribuera également à l'émergence, dans l'ensemble de l'Union, de réseaux universitaires ascendants, connus sous le nom d'[universités européennes](#), ainsi qu'au développement de plateformes transnationales de [centres d'excellence professionnelle](#).

Position du Parlement européen

La commission de la culture et de l'éducation (CULT) du Parlement a adopté son rapport en février 2019, le Parlement ayant adopté sa position en première lecture en mars 2019. Le texte final issu des [négociations interinstitutionnelles](#) a été approuvé par la commission [CULT](#) le 11 janvier 2021. Le Parlement [prend acte](#) des effets extrêmement positifs d'Erasmus+, le qualifiant de politique phare de l'Union européenne. Dans un premier temps, il a demandé que son budget soit multiplié par trois. Quand le Conseil s'est mis d'accord sur une enveloppe financière de près de 24,6 milliards d'euros, il a ensuite poursuivi ses négociations jusqu'à obtenir 1,7 milliard d'euros supplémentaires (en prix constants de 2018). Le Parlement souhaite renforcer la dimension de l'éducation scolaire et insiste sur des mesures concrètes visant à garantir l'inclusion des jeunes moins favorisés. Le Parlement a [proposé](#) l'introduction d'une carte d'étudiant électronique européenne et a rappelé combien il est important de promouvoir la citoyenneté active et l'identité européenne au moyen du programme. Le [Conseil](#) a arrêté sa position en première lecture le

13 avril 2021. La commission CULT a voté, le 10 mai 2021, pour recommander l'adoption du texte, qui doit maintenant être voté par le Parlement en deuxième lecture.

Recommandation pour la deuxième lecture:
[2018/0191\(COD\)](#); commission compétente au fond: CULT;
 Rapporteur: Milan Zver, PPE, Slovénie. Pour plus
 d'informations, reportez-vous à notre [briefing](#) «Législation
 européenne en marche» consacré à ce sujet.

